

Risque de crédit / atténuation du risque de crédit¹

Engagements de crédit (au moment de la clôture) ²	couverts par des sûretés financières reconnues ³	couverts par d'autres sûretés reconnues dans l'approche IRB	couverts par des garanties et des dérivés de crédit	autres engagements de crédit	Total
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
Total période de référence					
Total période précédente					

¹ Le tableau ne doit pas être établi par les banques qui utilisent l'approche avancée IRB.

² La présentation est effectuée au choix : a) selon les portefeuilles définis de manière interne, b) selon une répartition par contrepartie ou c) selon la répartition utilisée pour l'établissement des comptes. La banque indique si les engagements de crédit sont présentés après application des possibilités de compensation selon les règles comptables ou après application du „netting“ reconnu selon les dispositions sur les fonds propres. Les engagements de crédit hors bilan peuvent être présentés séparément ou communément avec les engagements au bilan en cas de répartition selon les portefeuilles ou les contreparties. Dans l'éventualité d'une intégration avec les engagements au bilan, les équivalents-crédit doivent être utilisés. La banque indique la procédure choisie.

³ En cas d'utilisation de l'approche globale, la valeur nette des sûretés, soit après déduction des „haircuts“, doit être prise en considération. La banque indique la technique d'atténuation des risques qu'elle utilise.